



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 092-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.119

Déposée le : 05.04.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Schüpfen, Le Centre) (porte-parole)
Riem (Iffwil, Le Centre)
Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.06.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Fermetures d'hôpitaux : il est temps que le Conseil-exécutif procède à une analyse

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il dressera un bilan des fermetures des hôpitaux de Ziegler, Tiefenau et Münsingen, et expliquera :

1. les raisons pour lesquelles le modèle échelonné de prise en charge (but du regroupement d'Insel et Spital Netz Bern AG) a échoué ;
2. comment il est garanti que les services de sauvetage ont assez d'options lorsqu'il s'agit de confier la patientèle aux urgences appropriées ;
3. quelles mesures et solutions sont prévues pour les membres du personnel de Tiefenau et Münsingen qui ne souhaitent pas travailler en milieu universitaire ;
4. dans quelle mesure les fermetures d'hôpitaux précitées affaiblissent le site de formation médicale de Berne, fondamental pour ce qui est des médecins de famille ;
5. quels coûts supplémentaires le groupe de l'Île (Insel Gruppe AG), dont le tarif de référence est plus élevé, génère pour le canton et les caisses d'assurance-maladie du fait de la fermeture des deux sites et des traitements qui ont dû y être « déplacés » ;
6. quelles obligations contractuelles et charges d'exploitation subsistent pour les sites de Münsingen et Tiefenau, même fermés, et quels coûts restent à la charge de la société Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG) malgré leur fermeture ;

7. en vertu de quels critères le Conseil-exécutif a jusqu'ici nommé les membres des conseils d'administration du groupe de l'Île et des centres hospitaliers régionaux (CHR), et quels seront les critères à l'avenir, compte tenu de l'échec du modèle échelonné de prise en charge ;
8. s'il est prévu que le groupe de l'Île intervienne de façon plus appuyée au sein des CHR ;
9. avec quels mécanismes de contrôle il entend s'assurer que les réorganisations au sein du groupe de l'Île et de tous les CHR se conforment à la stratégie de propriétaire.

Développement :

Les récentes décisions montrent que le regroupement des hôpitaux effectué il y a quelques années n'a pas eu d'effets positifs sur le système de santé du canton de Berne. Les cultures (managériales) de l'hôpital universitaire et des fournisseurs de prestations sont manifestement trop différentes/grandes. Aucune harmonisation n'a malheureusement été possible ces dernières années. Le projet de renforcement du site médical de Berne, qui consistait dans la fusion du groupe de l'Île et des hôpitaux de Spital Netz Bern AG (SNB AG), est donc un échec.

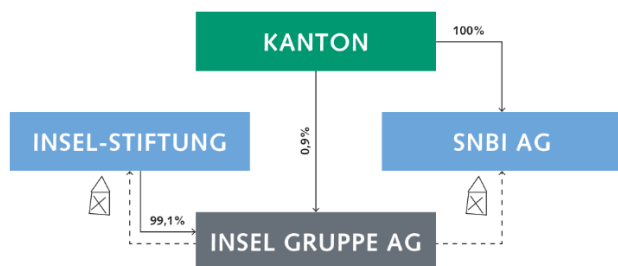
La fermeture de l'hôpital Ziegler a entraîné le départ de 300 professionnelles et de professionnels de la santé dans le privé. L'intégration de l'hôpital de Tiefenau dans le groupe de l'Île a fait perdre à Tiefenau 80 % de ses médecins ; et aujourd'hui, plus aucun membre de la direction ou de la direction élargie de SNB AG ne travaille au sein du groupe de l'Île.

Les fermetures annoncées de Münsingen et de Tiefenau ont rapidement suscité une vive inquiétude au sein de la population et des personnels hospitaliers. Globalement, cette décision semble quelque peu précipitée. De nombreuses questions restent à clarifier pour lesquelles, par souci de transparence, des explications et une communication appropriée s'imposent.

Explications concernant les points 1 à 6 :

Avec la fusion, les activités opérationnelles des hôpitaux ont été reprises par le groupe de l'Île ; les biens immobiliers sont quant à eux restés entre les mains de la Fondation de l'Hôpital de l'Île et de la société SNBI AG. La création d'Insel Gruppe AG, fruit de cette fusion, s'inscrivait dans le projet de renforcement du site médical de Berne, dont le Conseil-exécutif a chargé la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (alors Direction de la santé et de la prévoyance sociale) en novembre 2009. L'objectif stratégique poursuivi était de renforcer le site médical de Berne et de le préparer à faire face à la concurrence croissante. Dans le cas de fermetures, comme à Münsingen, le droit de retour usuel ne s'applique pas. Le bien-fonds de Münsingen reste donc au sein du groupe.

Relations de propriété



Explications concernant le point 4 :

Nombre de médecins de famille en exercice ont un lien avec les anciens hôpitaux de SNB AG. Ces places de formation, à proximité du médecin établi, semblent à présent s'effondrer. Sur ce point, il faut absolument prendre les mesures nécessaires.

Motivation de l'urgence : d'autres CHR vont au devant de changements. Il est urgent de tirer des enseignements de la fusion entre le groupe de l'Île et SNB AG, car celle des SPU et du CPM – même si elle se fait dans d'autres conditions – est imminente.

Destinataire

– Grand Conseil